



Le Mini Coquelicot



Lettre mensuelle d'information de la section syndicale CGT Axway

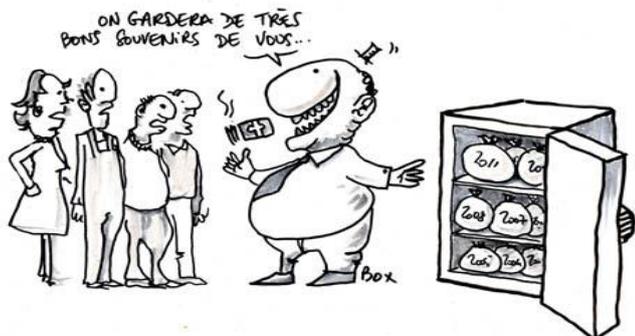
FEVRIER 2015

Des têtes tombent !

Que se passe-t-il chez Axway ? Depuis le début du mois de janvier, nous observons une recrudescence de licenciements et ruptures conventionnelles. Bien sûr, rien à voir avec un plan social, mais le sabre est brandi et les têtes commencent à tomber. Premières victimes identifiées : les vieux (appelés aussi « séniors »), entre 55 et 62 ans, mais pas seulement. Différentes entités sont touchées : Services, Product Group, Commerce ; différentes catégories également, y compris parmi les managers les plus anciens chez Axway.

Il convient donc d'être extrêmement vigilant et de dénoncer ce qui ressemble, pour nous représentants CGT, à **des licenciements économiques déguisés**. Nous l'avons clairement affirmé lors de la réunion CE du 25 février dernier. Evidemment, la direction s'en défend et prétend qu'il n'y a pas plus de « départs forcés » que d'habitude. Or, nous sommes bien placés pour constater le contraire, les salariés menacés venant nous demander de l'aide. A SUIVRE DE PRES.

LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES ...



Accord du 28 mai 2014 sur les congés payés : la direction décide de plafonner le nombre de jours pour enfants à charge !

Sans renfort de publicité et de la manière la plus discrète possible, la direction d'Axway a plafonné à 4 les jours accordés dans l'article 2.2 de l'accord signé avec les organisations syndicales de l'entreprise. Alertés par des salariés, la direction nous confirme, lors de la réunion CE du 25 février, sa décision. Problème de budget ? Crainte que cet accord ne fasse tache d'huile au sein des autres sociétés de l'UES ? Les syndicats ont pris date avec la direction afin d'obtenir des explications sur ce non-respect d'un accord d'entreprise pourtant signé par elle.

Votre CE, toujours à la pointe !

Vous connectez-vous souvent au site de votre comité d'établissement ? Théoriquement, vous devriez. Cela vous permettrait de vous tenir au courant des dernières nouvelles économiques et sociales de l'entreprise, de voir si de nouvelles prestations ont été mises en place par votre CE, si un nouveau voyage va être organisé prochainement, etc.

Théoriquement, vous devriez. Mais dans la pratique ? Et bien dans la pratique, si vous vous connectez, vous aurez l'impression d'arriver dans une maison abandonnée, avec sa couche de poussière et ses araignées. En effet, dès la première page, vous tombez sur un cadre gris qui affiche « *tous les nouveaux articles modifiés ou créés il y a moins de 10 jours* ». Un beau cadre gris, totalement vide.

Une baisse de forme des élus indépendants ces dix derniers jours ?

Un peu plus, en fait, parce que si vous vous connectez sur la page « *Contacts et informations* » d'Annecy, vous y trouvez une mention de notre collègue Jack DIM-MOCK, parti à la retraite depuis plus d'un mois.

Une baisse de forme des élus indépendants ce dernier mois ?

Non, non, plus que ça, parce que, sur cette même page, comme sur la page « *Organigramme du CE* », vous y trouvez le nom de Michel BRUSA, notre collègue parti à la retraite en début d'année dernière.

Alors, une baisse de forme des élus indépendants cette dernière année ?

Et bien, encore plus, en fait. En effet, sur la page « *Contacts et informations* » de Puteaux, notre collègue Isabelle FERREIRA, élue CGT, est sensée faire partie du CHSCT ; ce qui, il est vrai, était le cas lors du dernier mandat... Il y a donc deux ans !

Plutôt qu'une baisse de forme, c'est peut-être une grosse fatigue chronique qui touche vos élus. Cela expliquerait d'ailleurs également pourquoi, lorsque vous regardez le « *plan du site* », vous trouvez des « *Sous rubrique 1* », « *sous sous rubrique 2* » et autre « *Article 3* » ; ou pourquoi, sur la page « *Contacts et informations* » d'Annecy, un élu DP d'Annecy se retrouve avec la photographie d'une autre salariée...

Nous souhaitons donc un prompt rétablissement à nos collègues indépendants, et espérons que la publication de cet article les incitera à faire un nettoyage du site !

Retrouvez [La CGT Axway](http://www.lacgt.fr) sur JIVE le réseau social d'entreprise

Sociétés d'études



Retrouvez ces articles sur

<http://axway.reference-syndicale.fr/>

Le Mini Coquelicot Section syndicale CGT d'Axway, 26 rue des Pavillons 92807 Puteaux cedex

Tel : 06.83.49.92.24 / 01.47.17.27.64

lacgt.axway@free.fr / <http://axway.reference-syndicale.fr/>



Axway invente le *multifocus client*

Nous connaissons l'optique adaptative utilisée par les astronomes et dont le but est de corriger les perturbations liées à l'atmosphère lors de l'observation des étoiles. Axway réinvente le concept en adaptant sa fameuse valeur *focus client* en *multifocus client*.

Fin 2013, une nouvelle version d'un produit de la gamme est publiée en GA (General Availability). Il s'agit d'une version mineure; ce qui a pour effet de mettre un terme à la version précédente selon la PLF -Product Life Cycle. Celle-ci devient dès lors obsolète et n'est plus livrable sans annonce officielle préalable.

Une FAQ est néanmoins publiée sur le site du support annonçant l'EOL (End Of Life) et EOS (End Of Support).

C'était sans compter le mécontentement des clients et leur incompréhension face à cette "course à la version". L'un d'eux en particulier fait pression et exige la livraison de cette version. S'en est suivi alors la dépublication de la FAQ et le client obtiendra satisfaction. Rien n'est changé toutefois pour les autres clients, à moins que ...

VERS LA FIN DE L'ASSISTANAT ?..



Avantages en nature contre vie privée

Avec la généralisation d'ordinateurs portables et la mise à disposition de téléphones mobiles d'entreprises, la séparation autrefois distincte entre le temps de travail et le temps personnel, devient de plus en plus floue pour un nombre croissant de salariés.

C'est bien là le but recherché : la disponibilité de l'employé au service de l'entreprise en contrepartie de matériels payés ou remboursés. Or il ne faut pas se tromper, l'utilisation de ces outils mis à disposition par l'entreprise (matériels ou logiciels) **rend toute information stockée ou en transit propriété de l'entreprise**.

Dans le cas de la messagerie par exemple, tous les messages envoyés ou reçus sont réputés professionnels à moins que ceux-ci n'aient été clairement identifiés comme personnels ou privés.

Si tel n'est pas le cas, l'employeur peut librement consulter ces messages et sans en informer le salarié, les stocker et éventuellement les utiliser « à toute fin utile ».

Selon la cour de cassation il appartient au salarié de désigner ce qui est du domaine privé.

De la même façon si vous enregistrez des données personnelles sur votre ordinateur portable, l'employeur peut librement y accéder y compris en votre absence ; sauf si, encore une fois, les fichiers ont clairement été identifiés comme personnels (*Cour de cassation, 18 octobre 2006*).

Enfin, le même principe a été étendu aux téléphones. Selon un arrêt de la Cour de Cassation (*10 février 2015, 13-14.779*), tous les SMS envoyés ou reçus par le salarié au moyen du téléphone mis à sa disposition par l'employeur sont présumés avoir un caractère professionnel, en sorte que l'employeur est en droit de les consulter en dehors de la présence de l'intéressé ; sauf s'ils sont identifiés comme étant personnels.

Dur pour nos actionnaires !

Le résultat de base par action s'élève à 1,29€ pour 2014 au lieu de 1,75€ en 2013. Une perte sèche pour les principaux actionnaires de la boîte pour lesquels ni le CICE, ni le Crédit d'Impôts Recherche, ni les autres allègements de charges généreusement consenties par le gouvernement, ne réussiront à compenser ! Dur ! Plus qu'une solution pour eux, s'inscrire sur adopteunactionnaire.com !

Négociations dans l'UES sur les prochaines élections du personnel

Les organisations syndicales de l'UES sont entrées dans le vif du sujet ; les débats ont commencé sur le contenu de 2 projets de protocoles pré électoraux CE et DP, sur les modalités du vote (électronique ou physique), sur la durée des mandats (4, 3 ou 2 ans). Plusieurs réunions sont programmées sur le mois de mars.

| | Exercice 2014 | | Exercice 2013 | | Exercice 2012 | |
|--|---------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|
| | (en M€) | (%CA) | (en M€) | (%CA) | (en M€) | (%CA) |
| Principaux éléments du compte de résultat | | | | | | |
| Chiffre d'Affaires | 261,6 | | 237,5 | | 224,3 | |
| <i>Croissance organique</i> | 3,6% | | 3,7% | | -1,6% | |
| Résultat opérationnel d'activité | 39,7 | 15,2% | 37,5 | 15,8% | 35,0 | 15,6% |
| Résultat opérationnel courant | 33,6 | 12,8% | 32,4 | 13,7% | 31,7 | 14,1% |
| Autres produits et charges | -2,3 | | -5,3 | | -2,9 | |
| Coût de l'endettement financier net et gains et pertes de change | -0,9 | | -1,3 | | -0,1 | |
| Charge d'impôt | -3,6 | | 9,8 | | -4,0 | |
| Résultat net | 26,7 | 10,2% | 35,6 | 15,0% | 24,7 | 11,0% |
| | (en €) | | (en €) | | (en €) | |
| Résultat de base par action | 1,29 | | 1,75 | | 1,22 | |

• Le résultat par action est calculé sur la base de 20 551 415 actions en 2014, 20 379 481 actions en 2013 et 20 255 401 pour 2012.

Je pense à MON AVENIR
J'INVESTIS POUR MON EMPLOI
Je rejoins la CGT